

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail



**SECRETARIAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE,
CHARGE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT**

DIRECTION GENERALE DU BUDGET ET DES FINANCES



DIRECTION DES MARCHES PUBLICS

**DIRECTION REGIONALE DES MARCHES PUBLICS
DES MONTAGNES, DU WOROBA-OUEST ET DU DENGUELE
A MAN**

Tél : 32-79-79-96 / Fax : 32-79-79-96

Rapport d'activités de l'exercice budgétaire 2017

Janvier 2018

SOMMAIRE

I - PRESENTATION DE LA DIRECTION REGIONALE DES MARCHES PUBLICS DES MONTAGNES DU WOROBA OUEST ET DU DENGUELE BASEE A MAN	3
1) Couverture territoriale de la Direction Régional.....	3
2) Missions.....	4
3) Ressources humaines.....	4
4) Moyens matériels.....	5
II - PLANNING DE PASSATION DES MARCHES EN 2017.....	6
1) Point des lignes à marché par autorité contractante.....	6
2) Point de la situation des lignes soumises à marché par type de structure.....	7
III - MARCHES PASSES EN 2017	8
1) Marchés passés par appels d’offres ouverts	8
2) Marchés passés par les procédures dérogatoires.....	9
3) Marchés passés par les procédures concurrentielles simplifiées.....	10
4) Délais de passation des marchés.....	11
IV - MARCHES APPROUVES EN 2017	11
V - SUIVI DE L’EXECUTION DES MARCHES.....	11
1) Demande d’avenants.....	11
2) Demandes de résiliation de marchés.....	13
VI- FORMATIONS	14
VII- DOSSIERS EN COURS	14
1) Demande d’avenant.....	14
2) Appels d’offres en cours de publication	14
VIII- CONTRAINTES ET DIFFICULTES	14
IX- PROPOSITION DE MESURES CORRECTIVES	15
X- PERSPECTIVES 2017.....	15

Le présent document constitue le rapport d'activités de l'exercice budgétaire 2017, de la Direction Régionale des Marchés Publics (DRMP) des Montagnes, du Woroba-Ouest et du Denguélé, basée à Man. Il présente les différentes activités menées par cette direction au cours de l'année budgétaire 2017.

I) PRESENTATION DE LA DIRECTION REGIONALE DES MARCHES PUBLICS DES MONTAGNES, DU WOROBA OUEST ET DU DENGUELE A MAN

1) Couverture territoriale de la Direction Régionale

La Direction Régionale des Marchés Publics de Man couvre six (6) régions comprenant 22 départements et 35 communes. La superficie couverte est de 45 843 km².

Le tableau ci-après indique les entités administratives de ladite direction.

Districts	Régions	Départements	Communes
MONTAGNES	TONKPI	MAN Biankouma Danané Zouan Hounien Sipilou	MAN Sangouiné Logoualé Biankouma Gbonné Danané Zouan Hounien Bin-Houyé Sipilou
	CAVALLY	GUIGLO Toulepleu Blolequin Taï	GUIGLO Toulepleu Bloléquin Taï
	GUEMON	DUEKOUE Bangolo Kouibly Facobly	DUEKOUE Bangolo Kouibly Facobly
WOROBA-OUEST	BAFING	TOUBA Ouaninou Koro	TOUBA Ouaninou Koro Booko Koonan Guintéguéla Borotou
DENGUELE	FOLON	MINIGNAN Kaniasso Tienko	MINIGNAN Kaniasso Tienko Goulia
	KABADOUGOU	ODIENNE Madinani Samatiguila	ODIENNE Madinani Samatiguila Séguélon Tiémé Bako Dioulatiédougou Seydougou
03	06	22	35

2) Missions

Les Directions régionales des marchés publics ont été créées à partir de l'année 2002, pour déconcentrer la fonction « **marchés publics** » gérée jusqu'à cette époque par la Direction des Marchés Publics, structure centrale basée à Abidjan. Elles assurent la mission de contrôle en région dans le système des marchés publics. D'une manière générale, elles veillent au respect de l'obligation de passer marché dans leurs zones de compétence.

Les missions prioritaires confiées aux Directions régionales des marchés publics sont résumées comme suit :

1. Faire respecter les dispositions du Code des marchés publics en région ;
2. Apporter l'appui technique nécessaire aux structures locales assujetties au Code des marchés publics, en vue du respect de l'obligation de passer marché au regard du code des Marchés Publics ;
3. Former les acteurs locaux (administrateurs de crédits, ordonnateurs, collectivités territoriales et opérateurs économiques, etc) aux procédures des Marchés Publics,

Dans l'accomplissement de ses missions, la Direction Régionale des Marchés Publics basée à Man a pour tâches quotidiennes :

- La validation des plans de passation des marchés ;
- La validation des Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) ;
- La participation aux opérations de dépouillement des plis, d'analyse et de jugement des offres ;
- La validation et la numérotation des projets de marchés ;
- La validation des dossiers d'approbation ;
- L'instruction des demandes de procédures dérogatoires (marchés de gré à gré, appel d'offres restreints, convention, etc) et de résiliation ;
- La formation des acteurs des marchés publics.

3) Ressources humaines

Personnel fonctionnaire au 31 décembre 2017.

N° ORDRE	NOM & PRENOMS	FONCTION	MATRICULE	EMPLOI	GRADE	CONTACTS
01	KESSE Gérard	Directeur Régional	305 705 P	Ingénieur Principal des Travaux Publics	A5	07 00 99 57 02 24 56 02 gkuesse@yahoo.fr
02	N'ZI Koffi Julien	Chargé d'Etudes	350 028 K	Attaché des Finances	A3	40 23 65 10 06 11 66 75 zilukoff@gmail.com
03	LAGO Zékalo Toiazéré Jean Bédél	Chargé d'Etudes	372 439 E	Attaché des Finances	A3	46 31 11 30 59 79 39 69 zekalojb@gmail.com
04	GNAMIEN Allatin Sévérine	Sécétaire	347 684 B	Assistante de Direction	B1	59 40 36 44 06 03 31 09 sevegnamien@gmail.com
05	KOFFI Ahoua Williams	Chauffeur	292 762 A	Agent Spécialisé des TP	D1	45 0101 93 08 13 44 63

Personnel d'appui au 31 décembre 2017.

N° ORDRE	NOM & PRENOMS	FONCTION
01	Sadia Massandjé	Agent de transmission (Mle 989 455 S)
02	HOUEHI Méapleu Arsène	Technicien de surface
03	MONSIA Kla Bernard	Gardiens
04	DALA Gérard	

4) Moyens matériels

- Locaux :

Les locaux abritant la Direction régionale sont situés à Man, au quartier Commerce, au 1^{er} étage du bâtiment administratif de la mini Cité financière, à proximité des bureaux de la mairie de Man. Ils comprennent :

- ✓ un (1) bureau du Directeur Régional (DR) avec une salle d'eau ;
- ✓ un (1) secrétariat du DR ;
- ✓ deux (2) bureaux pour les Chargés d'Etudes ;
- ✓ une (1) salle de réunion ;
- ✓ une (1) salle d'eau et
- ✓ un (1) hall)

- Matériel informatique :

Tous les agents de la Direction dispose d'un ordinateur de bureau avec une imprimante fonctionnels, soit 6 ordinateurs de bureau munis chacun d'une imprimante. La Direction régionale dispose également de 2 ordinateurs portables, des matériels de bureau et de formation.

- SIGMAP :

L'outil SIGMAP est déployé sur trois (3) micro-ordinateurs pour assurer le traitement électronique des opérations sur marchés publics.

- Réseau internet :

Tous les six (6) ordinateurs de la DRMP sont connectés à l'internet, soit par câble soit par le réseau Wifi.

- Matériel roulant :

Le service dispose d'un véhicule de service de type 4X4, mise en circulation le 10 décembre 2013, pour assurer le déplacement des agents lors des opérations auprès des autorités contractantes. Une moto acquise en Mai 2017 permet à l'agent de transmission d'exécuter ses tâches quotidiennes. L'ensemble du matériel roulant est en bon état de fonctionnement.

II) PLANNING DE PASSATION DES MARCHES EN 2017

1) Point des lignes à marché par autorité contractante

N° ORDRE	AUTORITE CONTRACTANTE	NOMBRE DE PLANNINGS VALIDES	MONTANT
01	Commune de Bako	2	73 500 000
02	Commune de Logoualé	3	49 000 000
03	Commune de Samatiguila	1	60 000 000
04	Commune de Koro	2	54 000 000
06	Commune de Koonan	1	42 849 970
07	Commune de Booko	2	62 762 000
08	Commune de Kaniasso	2	50 193 128
09	Commune de Minignan	1	20 000 000
10	Commune d'Odienné	5	102 823 264
11	Commune de Tiémé	1	20 000 000
12	Commune de Samatiguila	1	60 000 000
13	Commune de Dioulatiédougou	2	79 500 000
14	Commune de Bloléquin	1	35 000 000
15	Commune de Man	4	189 851 000
16	Commune de Zouan-Hounien	3	52 800 000
17	Commune de Gbonné	2	52 970 000
18	Commune de Facobly	2	102 360 000
19	Commune de Kouibly	1	142 130 000
20	Commune de Madinani	1	52 000 000
21	Commune de Goulia	1	9 000 000
22	Commune de Guiglo	5	177 000 000
23	Commune de Biankouma	1	40 000 000
24	Commune de Bangolo	3	105 000 000
25	Commune de Sangouiné	2	49 916 000
26	Conseil Régional du Folon	9	1 124 026 000
27	Conseil Régional du Kabadougou	21	1 771 983 500
28	Conseil Régional du Bafing	11	1 759 318 500
29	Conseil Régional du Tonkpi	17	3 324 472 000
30	Conseil Régional du Guémon	19	2 884 483 000

31	Conseil Régional du Cavally	12	1 226 278 000
32	PROPACOM	3	130 000 000
33	ONDR (PURRAR-TGC)	3	111 000 000
34	Maison d'Arrêt et de Correction de Man	1	156 133 000
TOTAL		145	14 170 349 362

2) Point de la situation des lignes soumises à marché par type de structure en 2017.

Type de structure	Nombre de lignes soumises à marché	Montant total des lignes soumises à marché (FCFA)
Administration	1	156 133 000
Collectivités	138	13 773 216 362
Projets (PURRAR-TGC et PROPACOM-OUEST) *	6	241 000 000
TOTAL	145	14 170 349 362

* PURRAR-TGC : Programme d'Urgence de Réhabilitation et de Relance des Activités Rizicoles dans les Régions du Tonkpi, du Guémon et du Cavally.

* PROPACOM-OUEST : Projet d'appui à la Production Agricole et à la Commercialisation - extension Ouest

NB : Le Budget de l'Université de Man, seul Établissement Public National (EPN) de la zone de compétence, a été planifié depuis la DAF du Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Pour la gestion 2018, cette planification sera faite par les services de l'Université de Man avec le concours de la DRMP de Man.

COMMENTAIRE :

De janvier à décembre 2017, c'est **145 lignes à marchés** qui ont été notifiées aux différentes autorités contractantes, représentant en valeur **14 170 349 362 FCFA**.

De cette planification, sont ressorties **258 marchés d'une valeur globale de 8 585 259 033 FCFA TTC**.

III) PASSATION DES MARCHES EN 2017

Au cours de l'exercice budgétaire 2017, le point des marchés passés se résume comme suit :

- ❖ 258 marchés passés
 - 206 marchés de travaux ;
 - 48 marchés de fournitures ;
 - 4 marchés de prestations

- ❖ 138 opérations de passation
 - 113 appels d'offres ouverts ;
 - 13 appels d'offres restreints ;
 - 2 marchés de gré à gré ;
 - 6 avenants sans incidence financière

Gains réalisés par les procédures concurrentielles

L'ensemble des 258 marchés passés représente en valeur 8 585 259 033 FCFA TTC.

La passation des marchés par les appels d'offres ouverts a permis de dégager un gain théorique pour l'État, évalué à 912 152 879 FCFA TTC.

Ce gain qui représente donc 10% du montant des marchés passés, est la différence entre le cumul des estimations des marchés attribués et le cumul des montants attribués.

1) Marchés passés par appels d'offres ouverts

L'appel d'offres ouvert est la procédure la plus utilisée par les autorités contractantes pour exécuter leurs budgets. En effet, sur 138 opérations de passation, 113 portent sur des appels d'offres ouverts, soit un taux de 82 %. Le montant des marchés attribués par appels d'offres ouverts représente en valeur 7 411 428 379 FCFA TTC soit 86,3% du montant des marchés attribués en 2017.

Répartition des appels d'offres ouverts selon le type de structures en 2017

Régions	Travaux	Fournitures	Prestations	Total
Commune	37	01	00	38
Régions	63	08	00	71
Projet	4	00	00	04
Total	104	09	00	113

Tableau 1 : Nombre d'appels d'offres ouvert par type d'autorité contractante et par type de marché

Par ailleurs, on note que la quasi-totalité des appels d'offres ouverts a été lancé par les collectivités territoriales avec exactement 96% des appels d'offres ouverts lancés (109 sur 113).

NB : Les appels d'offres ouverts pris en comptes sont ceux ayant fait l'objet d'attribution en 2017.

2) Marchés passés par les procédures dérogatoires

a) Le recours aux appels d'offres restreints

Prévue au Code des marchés publics en son article 60, la procédure des appels d'offres restreints est très peu utilisée du fait qu'aucun des marchés passés ne requiert une technicité particulière.

Toutefois, il faut noter qu'aux termes de l'arrêté n° 101/MEF/DMP du 04 juillet 1990, les appels d'offres relatifs à l'achat de carburant relèvent de manière permanente de la procédure des appels d'offres restreints.

Dans ce cadre, douze (12) appels d'offres restreints relatifs à la fourniture de carburant ont été lancés par les collectivités territoriales ; générant des marchés d'un montant global de 925 887 000 FCFA TTC.

Notons qu'un (1) appel d'offres restreint lancé par le PURRAR-TGC, portant sur la fourniture de matériels techniques, a été déclaré infructueux, faute de soumissionnaires qualifiés.

b) Le recours à la procédure de gré à gré

La situation des demandes de gré à gré au cours de l'année 2017 est résumée dans le tableau ci-après :

	Nombre de marchés	Montant des marchés (FCFA TTC)	Objet des marchés	Observations
Conseil Régional Tonkpi	07	102 136 784	Travaux de réhabilitation d'infrastructures scolaires	Demande refusée
Mairie de Guiglo	01	115 958 600	Travaux d'installation de feux tricolores	Demande refusée
Mairie de Zouan Hounien	01	9 400 000	Fourniture de carburant	Demande accordée
Université de Man	01	77 999 534	Fourniture d'un groupe électrogène	Demande accordée

Tableau n°5 : Gains réalisés par les appels d'offres par type de marché

Sur quatre (4) demandes de gré à gré portant sur un montant global de 305 494 918 FCFA TTC, deux (2) demandes portant sur la régularisation respectivement des dépenses d'achat de carburant d'un montant de 9 400 000 FCFA TTC et d'achat d'un groupe électrogène d'un montant de 77 999 534 FCFA TTC ont été autorisées.

Les deux (2) autres demandes portant sur des travaux avec des coûts relativement élevés ont été refusées pour d'une part le non-respect des dispositions de l'article 96.1 du Code des marchés publics, notamment l'autorisation préalable du Ministre en charge des marchés publics, avant l'exécution des prestations et d'autre part pour mode de passation non approprié.

c) Le recours aux avenants

Les avenants autorisés en 2017 au nombre de six (6) sont tous des avenants sans incidence financière. Ils portent sur des délocalisations de sites d'exécution de projets, sans variation des montants des marchés de base.

3) Marchés passés par les procédures concurrentielles simplifiées

Indiqué par l'arrêté 112/MPMBPE/DGBF/DMP du 08 mars 2016, les procédures concurrentielles simplifiées, permettent aux autorités contractantes de recourir à la concurrence pour les montants inférieurs aux seuils de passation des marchés.

3-a) Procédures Simplifiées de demande de Cotation (PSC)

Il a été observé que les administrateurs de crédits respectent les dispositions relatives aux demandes de cotation auprès de trois (3) fournisseurs (PSC). Cependant, il est difficile d'établir un bilan exhaustif des marchés passés par les PSC, dans la mesure où l'usage de cette procédure ne fait pas intervenir la DRMP. L'autorité contractante gère toute la phase de passation à son niveau et la DRMP n'intervient qu'en cas de besoins exprimé par cette dernière.

Cependant, la DRMP intervient dans l'octroi des autorisations de cotation auprès d'un ou de deux fournisseurs. La Direction régionale a traité 209 demandes d'autorisation de cotation auprès d'un unique fournisseur essentiellement dans le cadre de l'achat de carburant. Toutes ces demandes ont été accordées. Les détails de ces demandes sont donnés comme suit :

- ✓ 209 demandes de cotation auprès d'un (1) fournisseur, transmises, ont toutes été accordées. Ces demandes portent sur un montant global de 236 423 715 FCFA.
- ✓ **208 demandes, soit 99,5 % de l'ensemble des demandes, portent sur la fourniture de carburant** dont les montants oscillent entre 130.500 FCFA et 4.750.000 FCFA
- ✓ 01 demande portant sur l'achat de produits pharmaceutiques auprès de la Nouvelle PSP d'un montant de 4 124 150 FCFA.

Les collectivités territoriales (uniquement les mairies) ont transmis seulement deux (2) demandes, toutes relatives à l'achat de carburant.

3-b) Procédures Simplifiées à compétition Limitée (PSL)

La DRMP de Man a suivi deux (2) procédures simplifiées à compétition limitée initiée par des directions régionales comme suit :

- Direction Régionale du Tourisme de Man : quatre (4) marchés d'une valeur totale de 33 034 370 FCFA TTC, portant sur des travaux de réhabilitation du site des cascades de Man.
- Direction Régionale du Commerce de Guiglo : un (1) marché d'une valeur de 33 162 633 FCFA TTC, portant sur des travaux de construction du bâtiment abritant les bureaux de la Direction Régionale du Commerce à Guiglo.

3-c) Procédures Simplifiées à compétition Ouverte (PSO)

La Maison d'arrêt et de Correction de Man et le projet PROPAM-Ouest ont eu recours à cette procédure pour respectivement l'achat des denrées alimentaires destinées à l'alimentation des prisonniers, pour un montant de 87 722 000 FCFA TTC et la construction du siège du projet pour un montant de 49 387 750 FCA TTC.

4) Délais de passation des marchés en 2017

Les délais de passation des marchés pour 22 structures au cours de l'exercice 2017, oscille entre 80 et 167 jours, avec un délai moyen évalué est de 124 jours.

Comparé au délai réglementaire de passation qui est de 88 jours, ce délai moyen n'est pas satisfaisant.

Le délai le plus élevé a été observé pour les phases d'élaboration et de signature des projets de marchés ; ce délai étant de 47 jours, alors que réglementairement, ce délai est fixé à 11 jours.

Cette situation est due pour l'essentiel au manque de maîtrise des techniques de montages de projets de marché chez certains acteurs, l'indisponibilité des signataires et plus généralement au manque de volonté de respect des délais.

IV- MARCHES APPROUVES EN 2017

Les marchés approuvés prennent en compte des marchés attribués en 2017 et certains marchés dont la passation commencée en 2016 a finalement connu son terme en 2017.

C'est **globalement 137 marchés**, d'un montant de **4 854 351 310 FCFA TTC** qui ont été **approuvés** au cours de l'année 2017.

Ces marchés sont issus essentiellement des collectivités territoriales. En effet, la part des collectivités est de 111 marchés d'une valeur de 4 468 293 762 représentant respectivement en nombre et en valeur 82% et 92% des marchés approuvés.

Par ailleurs, les marchés de travaux occupent une grande part des marchés approuvés, avec 70% en nombre et 73% en valeur comme attesté par le tableau ci-après.

	Travaux	Fournitures	Prestations	Total
Nombre des marchés approuvés	96	41	0	137
Montant des marchés approuvés	3 560 326 124	1 294 025 186	0	4 854 351 310

Tableau n°6 : Marchés approuvés par type en 2017

V - SUIVI DE L'EXECUTION DES MARCHES

1- Demandes d'avenants

Six (6) avenants, tous sans incidence financière, provenant des collectivités territoriales et portant sur des changements de sites d'exécution de travaux, ont été autorisés en 2017. A la date du 31 décembre 2017, seulement deux (2) de ces avenants avaient été approuvés.

Par ailleurs trois (3) demandes d'avenants avec incidence financière tels que mentionnés dans le tableau ci-après ont été refusés, pour non-respect de la procédure de recours au marché d'avenant avec incidence financière, notamment l'autorisation préalable du Ministre en charge des marchés publics, avant tout début d'exécution des prestations (article 110.3 du Code des marchés publics).

Mairie de Man

N° du marché	Objet du marché	Montant du marché de base (F CFA TTC)	Montant avenant (F CFA TTC)	Taux (%)	Suite réservée
2015-0-2-3235/04-15	Travaux de construction d'un pont entre les quartiers Camp SEA et CAFOP dans la commune de Man	35 237 443	6 947 278	19,72	Demandes rejetées Motif du rejet : Non-respect de l'article 110.3 du CMP (Autorisation préalable du Ministre chargé des marchés publics)
2013-0-2-3236/04-15	Travaux de construction d'un pont entre les quartiers Libreville et Blockhaus CHR dans la commune de Man	84 630 780	8 052 721	9,52	

Mairie de Seydougou

N° du marché	Objet du marché	Montant du marché de base (F CFA TTC)	Montant avenant (F CFA TTC)	Taux (%)	Suite réservée
2016-0-2-0186/04-15	Travaux de construction de l'hôtel de ville de Seydougou	41 501 005	8 841 627	21,30	Demande rejetée Motif du rejet : Les travaux prévus dans l'avenant font partie du marché de base

2- Demande de résiliation de marché

Cinq (5) marchés ont été résiliés, tous pour nécessité de service, sur des demandes de résiliation portant sur 7 marchés. Il s'agit des marchés des Conseils Régionaux du Tonkpi et du Bafing. La réattribution des marchés résiliés s'est faite par la procédure d'appels d'offres ouverts.

Les demandes de résiliation de marché sont inscrites dans le tableau ci-après.

N° ordre	N° du marché	Autorité contractante	Objet du marché	Montant du marché (FCFA TTC)	Titulaires	Observations
1	2011-0-2-0047/04-15	Conseil Régional du Tonkpi	Travaux de traitement de points critiques des routes en terre du Département de Zouan Hounien	29 850 000	CAO	Résilié pour nécessité de service
2	2015-0-2-1851/04-15		Travaux de reprofilage lourd et traitement de points critiques de 57 km de route en terre	138 975 680	Ets FASSA	
3	2015-0-2-1852/04-15		Travaux de reprofilage lourd et traitement de points critiques de 53 km de route en terre	132 638 490	Ets FASSA	
4	2015-0-2-3578/04-15		Travaux de reprofilage lourd et traitement de points critiques de 9,3 km de route en terre	37 577 100	Ets FASSA	
5	2008-0-2-0772/04-15		Conseil Régional du Bafing	Travaux de traitement de points critiques sur les routes en terre du Département de Biankouma	250 000 000	BAFIMAN
6	2016-0-0949/04-15	Travaux de construction d'un bâtiment de trois (3) classes et bureau au collège moderne de Borotou		28 755 809	PEB&DP-CI	Autorisation accordée ; Dans l'attente de la délibération portant résiliation du marché
7	2012-0-2-1301/07-18	PURAR-TGC	Travaux de construction du magasin pour l'unité de transformation de riz dans le département de Toulepleu	28 755 809	GECOTP-CI	Instruction en cours

Tableau n°7 : Situation des demandes de résiliation traitées

VI- FORMATIONS

La DRMP a co-animé avec l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), un séminaire de formation à l'attention des acteurs des collectivités territoriales (régions et communes), le 22 septembre 2018 à l'hôtel les Cascades de Man.

VII- DOSSIERS EN COURS

1- Demande d'avenant

Une demande d'avenant d'un montant de 4 986 895 FCFA TTC, portant sur la prise en compte des prestations supplémentaires du marché n° 2016-0-1-0358/04-15 de coût initial 54 999 800 FCFA TTC, relatif à l'élaboration du plan stratégique de développement de la région du Tonkpi, initiée par le Conseil Régional du Tonkpi a été réceptionnée et est en cours d'instruction.

2- Appels d'offres en cours de publication

Il s'agit des appels d'offres dont les dates d'ouverture sont prévues dans le mois de janvier 2018. Le tableau ci-après donne les références desdits appels d'offres.

N°	N° appel d'offres	Objet de l'appel d'offres	Autorité contractante	Date d'ouverture
1	T 859/2017	Travaux de construction d'infrastructures scolaires dans les collèges modernes de la Région	Conseil régional du Bafing	09/01/2018
2	T 860/2017	Travaux de réhabilitation de cinquante (50) pompes hydrauliques villageoises dans la Région du Bafing.	Conseil régional du Bafing	09/01/2018
3	T 861/2017	Travaux de construction d'un logement social à Souatiéso (S/P de Foungebesso) dans la Région du Bafing.	Conseil régional du Bafing	09/01/2018
4	T 862/2017	Travaux de réhabilitation du bâtiment de médecine générale du CHR de Touba.	Conseil régional du Bafing	09/01/2018
5	T 870/2017	Travaux de construction d'un bâtiment de trois (03) salles de classe et bureau dans les villages de Ouloto-Zrebly et Maison Blanche	Conseil Régional du Cavally	12/01/2018
6	F 285/2017	Equipement de cinq (5) foyers de jeunes dans la région du Cavally.	Conseil Régional du Cavally	12/01/2018

Tableau n°8 : Appels d'offres en cours de publication

VIII- CONTRAINTES ET DIFFICULTES

Dans son fonctionnement quotidien, la Direction Régionale rencontre des difficultés et contraintes de divers ordre qui limitent l'efficacité de ses actions. Ces difficultés se résument comme suit :

- 1) La transmission tardive des documents budgétaires des collectivités territoriales, ce qui constitue une entrave à l'efficacité de la gestion de leurs opérations sur marchés publics ;
- 2) Le faible débit et l'instabilité récurrente du réseau internet de la Société Nationale de Développement Informatique (SNDI), rend impossible le traitement des opérations en temps réel dans le SIGMAP ;
- 3) L'instabilité du courant électrique dans les locaux de la DRMP, rend le cadre de travail précaire ;
- 4) L'inexistence de moyens financiers pour la formation des acteurs des marchés publics, empêche la direction d'offrir des sessions de formation aux acteurs locaux ;
- 5) L'insuffisance du nombre de Chargés d'études (2), entraînant une accumulation de la charge de travail, vu l'étendue de la zone de compétence ;

- 6) L'insuffisance des moyens de déplacement pour les opérations (la DRMP ne dispose que d'un seul véhicule de service). Cette situation oblige à assurer les déplacements des chargés d'études pour les opérations hors de la ville de Man par des véhicules de location, et ce, aux frais du Directeur Régional.

IX- PROPOSITION DE MESURES CORRECTIVES

Au vu des difficultés constatées lors de la gestion 2017, les mesures correctives énumérées ci-après sont proposées :

- 1) Sensibiliser les collectivités à élaborer et transmettre à la DRMP, au plus vite, leurs documents budgétaires, en vue de favoriser le traitement efficace de leurs opérations sur marché ;
- 2) La SNDI doit améliorer la qualité de son service internet pour faciliter l'usage du SIGMAP ;
- 3) Le Directeur Régional devra prendre contact avec la CIE en vue d'identifier et corriger le problème d'instabilité du courant électrique ;
- 4) Octroyer à la DRMP un budget intégrant une ligne destinée à la formation des acteurs locaux ;
- 5) Augmenter le nombre de Chargés d'études, par l'affectation ou la mutation d'au moins deux (2) Chargés d'études pour porter leur nombre à quatre (4), vu la charge de travail due à l'immensité de la zone de compétence ;
- 6) Mettre un second véhicule à la disposition de la DRMP afin de lui permettre d'assurer efficacement ses missions auprès des acteurs en région.

X- PERSPECTIVES 2018

La divulgation des procédures des marchés publics auprès des acteurs, dans le cadre de l'amélioration de l'environnement des marchés publics, se poursuivra au cours de l'année 2018.

Aussi sera-t-il nécessaire, compte tenu de l'inexistence des moyens alloués à la formation, de procéder à une formation de proximité sur les procédures des marchés publics. Il s'agira, en effet, d'offrir aux structures publiques et privées, des séances de formation à l'attention d'un nombre réduit de personnes, soit dans leurs locaux, soit à la DRMP.

Ce programme de formation s'étendra sur toute l'année budgétaire 2018.

Le second axe des priorités pour l'année 2018, sera la réduction des délais de passation des marchés, en vue de se conformer au délai réglementaire qui est de 88 jours. Il sera donc nécessaire d'assister au quotidien, les autres acteurs dans leurs tâches en vue de l'atteinte de cet objectif.

Fait à Daloa, le 03 janvier 2018
Le Directeur Régional

KESSE GERARD

ANNEXES

Annexe 1 :

Tableaux récapitulatifs de toutes les opérations

Annexe 2 :

Tableaux récapitulatifs des marchés attribués par autorité contractante